

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU JEUDI 16 FEVRIER 2023 à 20h30

**Présents** : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

**Représentés** : JOURDAN-OSTY Florence par BRUNEL Didier.

### DELIBERATIONS

#### 1) Approbation du compte rendu du conseil du 6 décembre 2022

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du conseil municipal du 6 décembre 2022 comme imposé par l'ordonnance n° 2021-1310.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte-rendu.

#### 2) Amendes de police

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des amendes de police délivrées par le CD48, la commune peut proposer jusqu'à trois réalisations de travaux portant sur la sécurité routière.

Monsieur le maire propose d'y inscrire les trois projets ci-dessous :

- Chemin des Faïsses : 40 131.60 € HT
- Mur de soutènement Coulagnet : 22 155.88 € HT
- Glissières de sécurité Coulagnet : 8 586.00 € HT

Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour valider les projets mentionnés.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les projets proposés.

#### 3) Programme voirie 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que lors du dernier conseil, 2 devis ont été sélectionnés pour être réalisés lors du programme voirie 2023 du SDEE et de Lozère Ingénierie. La commune était en attente d'un devis pour la reprise du mur de soutènement de Coulagnet. Celui-ci est arrivé pour un montant de 38 338.75 € HT.

Monsieur le Maire propose de valider ce devis supplémentaire sous réserve de l'ouverture des crédits nécessaires lors du vote du budget primitif.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

#### **4) Mise en place de l'enquête publique**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux sur AEP de Coulagnet, la commune doit procéder à l'ouverture d'une enquête publique pour le changement de zonage d'assainissement. En effet celui-ci a été délibéré en 2004 en zone d'assainissement individuel et doit désormais passer en assainissement collectif. Pour ce faire, une enquête publique est nécessaire et un arrêté du Maire décrivant les modalités devra être émis avant son ouverture.

Il convient donc de délibérer pour lancer ce projet de modification de zonage et donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre l'arrêté nécessaire à l'ouverture de l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour émettre l'arrêté d'ouverture nécessaire.

#### **5) Convention pour la médiation préalable obligatoire avec CDG**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cas d'un litige opposant des agents publics à leurs employeurs, une médiation préalable est obligatoire. Celle-ci vise à trouver une solution amiable entre les parties grâce à l'intervention d'un tiers neutre. C'est un mode de résolution de litiges plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse.

Le Centre de Gestion de la Lozère propose d'assurer cette médiation à la demande des collectivités, et invite donc les collectivités qui le souhaitent à adhérer par convention à ce service.

Monsieur le Maire propose de valider la convention avec le CDG48.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la convention proposée par le CDG et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en place.

#### **6) Subventions aux associations 2023**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les subventions accordées aux associations en 2022 (pour un total de 14 985 €) et propose un nouveau tableau d'attribution des subventions pour l'exercice 2023.

Après discussions, il est décidé de reporté la délibération au prochain conseil.

## **7) Modification des membres de la commission le Bouffadou**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en raison des nouvelles obligations professionnelles de Madame Axelle MONTCHAMP et après discussion avec elle, il conviendrait de délibérer pour la remplacer au sein de la commission du Bouffadou.

Madame RUNEL Fanny propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le départ de Madame MONTCHAMP Axelle et son remplacement par Madame RUNEL Fanny à la commission du Bouffadou.

## **8) Acquisition foncière**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur PRIVAT souhaite vendre sa propriété à Alteyrac. La parcelle de 68m<sup>2</sup> cadastrée AR43 pourrait être intéressante pour la collectivité car elle pourrait permettre l'aménagement d'un parking dans une zone où la carence de place de stationnement se fait particulièrement ressentir.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour faire l'acquisition de ce terrain pour 15€/m<sup>2</sup> soit 1020€ pour les 68 m<sup>2</sup>.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents nécessaires à l'achat de cette parcelle.

## **9) Dossier de consultation aux entreprises pour la rénovation énergétique de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une demande de subvention DETR pour la rénovation énergétique de la mairie a été déposée en 2022 puis reportée en 2023.

Afin d'adapter au mieux la demande de subvention, la consultation aux entreprises peut être lancée.

Il convient donc de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation et signer tous documents nécessaires à ce lancement.

Après discussions et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation et signer tous documents nécessaires.

## SUJETS A ABORDER

### AEP Coulagnet

Monsieur le Maire a reçu en Mairie Monsieur Martinet du bureau d'études RCI. Cette rencontre a permis d'avoir une vision plus claire du rétroplanning à venir :

En parallèle de l'enquête publique qui doit être réalisée pour le changement de zonage de l'assainissement, le bureau d'études RCI a transmis le dossier préliminaire à l'ARS fin janvier. Une réunion est prévue le 22 février au cours de laquelle l'ARS indiquera les préconisations de ses services. Une fois le compte rendu de cette réunion validé par l'ARS le conseil devra à nouveau délibérer pour choisir le bureau d'études qui montera le dossier d'enquête publique. Ce dossier devra être remis à l'ARS qui se chargera de nommer un commissaire enquêteur qui aura alors 2 mois pour rendre son avis. Le dossier pourra ensuite passer au CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) ce qui entrainera sauf remarque ou modification importante la prise de l'arrêté autorisant le démarrage des travaux. La CODERST ne se réunissant que quelquefois dans l'année et en raison de la procédure nécessaire à réaliser en amont, la municipalité ne peut espérer la prise de cet arrêté avant le mois d'octobre.

### Lotissements

Monsieur le Maire informe que le premier lot du lotissement Chon Gron a été vendu le jeudi 9 février à Madame Emma FABRE et Monsieur Adrien SAVAJOLS comme prévu au conseil du 3 novembre 2022. Les deux autres lots sont en attente de signatures.

En ce qui concerne le lotissement de la Combe, le dossier de loi sur l'eau relatif à la création d'un bassin de rétention pour la gestion des eaux pluviales a été transmis. La préfecture a donc 2 mois à compter du 25 janvier 2023 (date de réception du récépissé de déclaration) pour émettre un avis ou demander des prescriptions spécifiques. Durant ce délai aucuns travaux ne pourront commencer.

### DOB 2023

Un tour de table est fait pour aborder les projets d'investissements. Les projets ci-dessous sont notamment abordés :

- Aménagement paysager/ fleurissement
- Panneau et signalisation
- Rénovation énergétique de la mairie
- Programme voirie 2023
- AEP Coulagnet
- Acquisitions foncières
- Acquisition de matériel

- Rénovation énergétique des logements communaux (FRAT 2023)
- Rénovation et entretien du stade
- Arroseur du stade
- Filet de protection du stade
- Défibrillateurs

### Visite du Préfet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 3 février 2023, Monsieur le Préfet est venu en visite à la mairie du Chastel-Nouvel.

Cette visite a permis à la fois de faire une rétrospective sur les différents projets qui ont été financés par l'État mais également d'aborder les projets à venir.

La rénovation énergétique de la mairie, la création d'un réseau d'eau potable à Coulagnet, le développement des énergies renouvelables notamment avec la mise en place des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et la construction de logements communaux ont donc été abordés.

Cette rencontre s'est poursuivie par la visite de l'aménagement de la RD 806 jusqu'au Multiservices où Monsieur le Préfet a pu échanger avec Monsieur SERRE sur son activité ainsi que les difficultés qu'il rencontrait avec la hausse du coût de l'énergie.

### Convention OGEC : participation à l'école la Farandole

Monsieur le Maire informe le conseil que pour permettre le financement au plus juste des dépenses de fonctionnement de l'école de la Farandole il convenait de repasser une convention avec l'organisme de gestion.

Après calcul le montant est de 737.50€/élève multiplié par 30 (nombre d'enfants à la rentrée 2022) soit un total de 10 477.88 € qui seront versés pour l'année scolaire 2022/2023 déduction faite du salaire de Madame MAIMONE.

### Contrats territoriaux : dossier FRAT

Monsieur le Maire informe le conseil que le dossier a été déposé le 5 janvier pour le FRAT 2023. Il comprenait les trois devis ci-dessous :

Montant rénovation menuiseries extérieures ancienne mairie :

Devis 1 : 7 506,16 € HT ;

Devis 2 : 6 396,13 € HT ;

Soit 13 902,29 € HT ou 16 682,75 € TTC.

Montant rénovation menuiseries extérieures ancienne vicairie :

8 740,00 € HT soit 10 488,00 € TTC.